

Délibération : N°2022-09-22 : 36

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 9 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation de la tarification des tablettes et de son application à compter de la rentrée septembre 2022

	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs
Valeur de la tablette	401,00 €	400,00 €

Ancienneté de la 1ère mise en service	Montant du rachat du Matériel (€)	Montant du rachat du Matériel (€)
de 0 à 12 mois *	340,00 €	300,00 €
du 13ème au 24ème mois	190,00 €	170,00 €
du 25ème au 30ème mois	140,00 €	120,00 €
au-delà du 30ème mois	100,00 €	80,00 €

Après les échanges entre les membres du conseil d'administration, il est rappelé que l'approbation de l'augmentation de la tarification du rachat des tablettes reste très avantageuse pour les élèves, cette augmentation représentera 2 000€ de recettes supplémentaires. Il est rappelé que l'achat des tablettes représente un budget de 60 000€ annuel.

L'augmentation ne concerne que les nouveaux élèves inscrits à l'ENSCM, les anciens élèves ayant déjà signé leur charte des tablettes comprenant les tarifs de rachat.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Délibération : N°2022-09-22 : 36

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 24

Pour : 21 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

La tarification des tablettes et de son application à compter de la rentrée septembre 2022 est approuvée avec 21 voix pour et 3 voix contre.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 22 septembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe LYX

